

BX/315

A8

1834

V. 2



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

88488

HISTOIRE

DE

LÉON X ET DE SON SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

CONCILE DE LATRAN. — 1513 ET SUIV.

Ouverture du concile de Latran par Léon X. — Carvajal et Saint-Severin y comparaissent, souscrivent une formule de rétractation et sont solennellement absous. — Léon X fait grâce à Ferreri, secrétaire du conciliabule de Pise. — Réformes entreprises par Léon X. — Réforme du haut clergé, réforme des prêtres et des moines. — Décret du concile sur l'éducation cléricale et sur les prédicateurs. — Combien sont peu fondées les plaintes que l'Allemagne fit entendre contre Rome par l'organe de Hutten. — Idée sommaire des principaux actes du concile de Latran, et nécessité de les étudier pour répondre aux accusations du protestantisme.

Nous nous rappelons qu'au moment où Jules II travaillait à l'accomplissement des glorieux projets qu'il avait conçus en ceignant la tiare, quelques prélats osèrent se révolter contre le saint-siège, mettre au ban de la chrétienté le courageux pontife, l'accuser de simonie, et provoquer son interdiction dans le conciliabule de Pise. A cette comédie sacrilège, jouée par des cardinaux indignes de la robe rouge qu'ils portaient, le pape répondit en convoquant le concile de Latran, où bientôt se réunirent, à la voix de leur pasteur, les évêques des diverses parties du monde. Le schisme, sans asile en Italie, fut obligé de se transporter en France, hué en chemin par les populations catholiques, et sifflé jusque par les enfants. Jules II mourut, comme il avait vécu, sans peur et sans reproche, et, sur le lit où il

allait rendre sa belle âme à Dieu, il pardonna à ceux qui avaient trahi le vicaire du Christ, mais en exigeant qu'ils se réconciliasent avec l'Église, mère de miséricorde, mais aussi mère de justice (1).

A son avènement au pontificat, Léon X donna l'ordre qu'on lui préparât des appartements dans le palais de Latran, afin qu'il pût assister en tout temps aux délibérations de l'assemblée. Le 6 avril 1513, il ouvrit en personne la sixième session du concile. Après qu'on eut chanté le *Veni Creator*, le pape, se levant, adressa aux Pères du concile une allocution touchante. Il les conjurait au nom de Dieu, de sa mère, des saints apôtres, et de toute la milice céleste, de travailler sans relâche au rétablissement de la paix entre les princes chrétiens, et leur déclarait sa ferme intention de les tenir réunis jusqu'à ce que cette belle œuvre fût terminée (2). Les princes, un moment dissidents, s'étaient empressés d'adhérer au concile de Latran : Louis XII venait de le reconnaître (3). L'Église était ramenée à l'union.

On sait qu'après l'ascension de Jésus-Christ les apôtres se rassemblèrent à Jérusalem, et qu'à la suite de leurs délibérations ils rédigèrent un décret conçu en ces termes : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous ; c'est là l'origine de ces grandes assises où, sous la présidence du successeur de Pierre ou de ses légats, l'Église veille sur le dogme, et règle la discipline chrétienne.*

Le concile se forme en congrégations particulières, en congrégations générales, en sessions générales. Dans les congrégations particulières, les Pères sont en soutane et en

(1) De Basilicâ et Patriarchio lateranensi, auctore Raspono, Romæ, 1656, in-folio, p. 175.

(2) Later. Concil. sub Leone X celeb., p. 73. — Roscoe, t. II, p. 217. — Raynaldus, Ann. eccl. ad ann. 1513.

(3) Estant tout à fait vaincu par les importunités de sa femme et par les remontrances de ses sujets qu'elle suscitoit de tous côtés, le roi renonça à son concile de Pise. — Mézeray, Histoire de France, t. IV, an 1513.

manteau violet ; dans les congrégations générales, en rochet et en camail ; dans les sessions générales, en chape et en mitre.

« Ce sont les congrégations qui rédigent les décrets que doit publier le concile. L'ouverture du concile a quelque chose de solennel. On voit les Pères en chape et en mitre s'avancer processionnellement vers l'église où doit se tenir le concile. Le président marche le dernier. Au pied de l'autel il ôte sa chape, prend la chasuble, et commence la messe. Au moment de la communion, les Pères vont deux à deux à l'autel et communient aussitôt après le célébrant. La messe achevée, après la prière pour l'Église et le pape, le célébrant bénit le concile. La session commence. Les Pères sont assis, un secrétaire monte en chaire et lit le décret d'ouverture du concile. Les suffrages sont recueillis, et on déclare le concile ouvert. La cérémonie se termine par la profession de foi, la prestation du serment de chaque Père et la bénédiction pontificale. Dans les congrégations générales, au centre de la salle est un trône sur lequel repose le livre des Évangiles (1). »

Deux hommes manquèrent à l'ouverture du concile présidé par Léon X : c'étaient les cardinaux Carvajal et Saint-Severin, qui, munis d'un sauf-conduit de Sa Sainteté, étaient partis pour Rome afin de se réconcilier avec l'Église. Leur repentir était aussi sincère que leur schisme avait été éclatant (2). Ils venaient en suppliants demander pardon au chef de la chrétienté du scandale qu'ils avaient donné récemment au monde, et se soumettre, en enfants dociles, à toutes les peines canoniques que voudrait leur infliger le successeur du grand pontife qu'ils avaient si méchamment contristé. Le cardinal de Sion, Mathieu Schinner, qui depuis six ans, à la

(1) Origines et Raison de la liturgie catholique, par M. l'abbé Pascal, p. 414-416. — Gaetano Moroni, Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica.

(2) Fabroni, Vita Leonis X, p. 64 et seq. — Guicciardini, Storia d'Italia, lib. XI, vol. II.

tête de ses montagnards suisses, cherchait sans la trouver l'occasion de mourir pour l'Église, eût voulu qu'on fermât les portes de la sainte cité à des prélats qui avaient trahi le Christ et son vicaire. Il rappelait à Léon X les paroles de Jules II étendu sur son lit de mort, et qui, comme chrétien, avait pardonné aux cardinaux schismatiques, mais, comme prince, avait demandé qu'on les repoussât, s'ils s'en approchaient jamais, d'une ville qu'ils ne devaient plus souiller de leur présence (1). Mais Léon X avait ouvert ses bras à ces exilés qu'un « zéphyr céleste, disait-il, ramenait au repentir (2). » Toutefois il voulait une expiation : « En ce jour, ajoutait-il, la miséricorde embrassera sa sœur la justice. » Il choisit donc la salle du concile pour théâtre de la réconciliation des pécheurs avec leur sainte mère, et de leur châtement exemplaire.

Dépouillés par le maître des cérémonies des marques de leur dignité (3), de cette barrette que Saint-Severin étalait à tous les regards, à la bataille de Ravenne, devant les rangs français (4), de cette robe rouge que Carvajal portait si orgueilleusement lorsqu'à Pise et à Lyon il insultait aux cheveux blancs de Jules II, les deux coupables, introduits dans la salle du concile par Pâris de Grassis, fléchirent le genou, courbèrent respectueusement la tête, et, après quelques instants passés dans cette attitude, se relevèrent tous deux. Alors Carvajal s'adressant à Sa Sainteté : — Très-saint-père, lui dit-il, pardonnez-nous nos offenses; ayez pitié de nous, de nos larmes, de notre repentir; n'ayez pas égard à la

(1) Nec ad urbis ingressum admitterentur, cum urbs Roma, quantum ipse existimet, polluta esset in eorum admissione. — Pâris de Grassis, t. III, p. 984.

(2) Aurâ zephyri cœlestis afflati ad veram pœnitentiam revertentes. — Epist. Maximiliano Romanorum imperatori designato.

(3) Et jussi eos ut violacea aut nigra bireta haberent.... Similiterque jussi capucium deponerent quo super spathulis ad collum tegebantur. — Pâris de Grassis, t. IV, p. 47.

(4) Vasari, Ragionamento terzo, giornata seconda, p. 1372.

multitude de nos iniquités, qui surpassent en nombre les grains de sable de la mer.

Il se fit un moment de silence; tous les yeux étaient fixés sur les suppliants.

— L'Église est une bonne mère, dit le pape en laissant tomber un doux regard sur les deux prélats; elle pardonne à ceux qui reviennent à elle; mais l'Église ne voudrait pas, par une charité coupable, exciter le pécheur à faillir de nouveau. Afin donc que vous ne puissiez vous glorifier de vos iniquités, j'ai voulu vous châtier.

Alors, au milieu d'un silence lugubre, chaque spectateur retenant son haleine pour entendre la sentence, le pape procéda par une série d'interrogations que nos deux pécheurs étaient obligés d'écouter sans mot dire, car il n'y avait pas pour eux de réponse possible (1).

— N'avez-vous pas, demandait le pape d'un ton de voix sévère, contristé par votre ingratitude votre maître, votre bienfaiteur, votre père, votre juge, Jules II de glorieuse mémoire?

— N'avez-vous pas osé, à Pise, méchants que vous étiez, exciter le peuple à désobéir à votre sainte mère, l'Église apostolique?

— N'avez-vous pas affiché sur les murs de la maison de Dieu une sentence de déchéance contre le vicaire du Christ? Répondez, et prononcez vous-mêmes votre sentence (2).

Les coupables confus baissaient la tête.

— Eh bien! reprit le pape, voici une cédule que vous allez signer; si vous promettez de la souscrire, vous obtiendrez miséricorde du saint-siège apostolique. Tenez, lisez.

Carvajal prit la formule, la lut rapidement à voix basse, et fit signe, en portant la main à son cœur, qu'il adhérait pleinement à ce qu'elle prescrivait.

(1) Raynaldus, Ann. Eccl. ad ann. 1513.

(2) Dicite ergo vos ipsi de vobismetipsis sententiam. — Pâris de Grassis, l. c.

— Lisez tout haut, dit le pape.

— Très-saint-père, je ne puis, parce que je suis enrôlé, reprit Carvajal (1).

— Vous ne pouvez pas, ajouta le pape avec un léger sourire, parce que vous avez un mauvais estomac; il ne faut pas d'hésitation : vous êtes libres; si vous voulez souscrire franchement cette formule, dites-le, sinon vous pourrez en liberté retourner à Florence, d'où vous êtes venus munis de notre sauf-conduit.

Saint-Severin prit alors la confession des mains de son complice, et la lut en vrai capitaine, comme une proclamation qu'il aurait adressée aux soldats qu'il guidait à Ravenne. Elle renfermait le désaveu complet de tous les actes dont ils s'étaient rendus l'un et l'autre coupables envers l'autorité du saint-siège. Cela fait, ils prirent une plume, signèrent la formule, se jetèrent à genoux, et reçurent l'absolution du pape.

Léon descendit de son trône; ce n'était plus un juge, mais un père. Il s'approcha de Carvajal, et lui prenant les mains : — Maintenant, vous êtes mon frère et mon père, lui dit-il, puisque vous avez fait ma volonté; vous êtes la brebis perdue de l'Évangile qui a été retrouvée : réjouissons-nous dans le Seigneur (2).

Il accueillit avec les mêmes paroles de douceur, le même serrement de main, le cardinal Saint-Severin; et les deux coupables, avec les insignes de leur dignité, leur place désignée au concile, retrouvèrent la paix de la conscience, l'amitié du pontife et l'estime des membres du sacré collège; une seule pénitence canonique leur était imposée : c'était de

(1) Non possum clariùs loqui quia raucus sum. Papa apertâ voce dixit: Non potestis clariùs loqui quia non habetis bonum stomachum. — Pâris de Grassis, t. IV, p. 47.

(2) Tu nunc es frater meus et pater meus quia voluntatem meam fecisti, et tu es tanquam illa ovis quæ in Evangelio perierat et inventa est. Itaque gratulemur et exultemus in Domino. — Pâris de Grassis, t. IV, p. 47.

jeûner au moins une fois par mois pendant toute leur vie (1). Deux prélats qui avaient opiné pour des mesures de rigueur contre les schismatiques ne voulurent point assister à cette scène de réconciliation. L'un, le cardinal d'York, obéissait probablement aux ordres de son maître, Henri d'Angleterre, qui ne comprenait pas alors une révolte contre le saint-siège; l'autre, le cardinal de Sion, en voulait surtout aux rebelles qui avaient fait cause commune avec les Français, qu'il haïssait comme les montagnards d'Uri haïssaient autrefois les soldats de Gessler.

Il y avait bien encore d'autres coupables, mais obscurs, si on les compare aux cardinaux : c'était, entre autres, Zacharie Ferreri, qui avait servi de secrétaire aux Pères du conciliabule, et quelquefois même de domestique, en affichant furtivement leurs décisions sur les murs d'une église. Ferreri, poète, pleura sa faute et demanda pardon à Léon X en prose et en vers. Le pape lui rendit jusqu'au nom de docteur dont il s'était servi dans l'intérêt du schisme, et qu'il avait placé en grosses lettres sur le titre de quelques écrits contre Jules II (2).

Jamais souverain ne sut moins que Léon X garder le secret d'une belle action dont il n'était pas l'auteur. A peine les cardinaux avaient-ils obtenu leur pardon, qu'il se hâta d'annoncer à l'empereur le repentir des coupables, dans une lettre que nous ne chercherons pas à reproduire, car le sentiment est, comme la grâce, intraduisible (3).

En attendant le concile poursuivait ses travaux sous la suprême inspiration du pape.

(1) Novaes, Elementi della storia di sommi pontefici, t. VI, p. 167.

(2) Raynald., ad ann. 1513. — Leon X Brevet., t. V, p. 10.

(3) Itaque cum per me ipse nihil æque unquam optavissem quam in Dei sponsæ vultu eam notam cicatricemque aboleri, te hortare libentius atque proclivius in eam cogitationem incubui, ut eos viros quos commemoravi, abalienatos dudum à repub. desciscentesque ad veritatis fontem rectâ redeuntes viâ, amicè paternèque exciperem. — Maximiliano Romanorum imperatori designato. — P. Bembi Ep., lib. III, ep. 22.

Le temps va venir où l'Allemagne brisera violemment le lien spirituel qui l'unit à Rome depuis tant de siècles. Nous l'entendrons, pour justifier sa révolte, alléguer je ne sais quelles ténèbres où languissait le clergé italien. Elle parlera d'une dégradation intellectuelle et morale qu'elle exagérera singulièrement, et qui fournira à son poète lauréat Ulrich de Hutten des images plus poétiques que fidèles (1). Ulrich cependant était en Italie en 1514; il devait connaître les tentatives de la papauté pour l'amélioration des mœurs ecclésiastiques. Depuis bien des années Rome poursuit une réforme sacerdotale; ce mot ne lui fait pas peur: elle l'a prononcé sous Nicolas V, sous Sixte IV, sous Innocent VIII, sous Jules II. Mais réformer ce n'est pas briser, c'est au contraire créer une seconde fois. Est-ce que Léon X ne vient pas de proclamer en plein concile la nécessité d'une rénovation morale qui non-seulement atteindra l'Italie, mais la république chrétienne tout entière? Au sein du concile un comité a été nommé qui doit chercher les moyens non pas seulement de corriger les mœurs du clergé, mais de les ramener à la pureté des vieux temps (2). Ulrich de Hutten ne connaît donc pas les actes du concile de Latran?

Au milieu de toutes les tempêtes qui menaçaient à la fois la double souveraineté du pape, Jules II ne cessait de s'occuper des besoins de l'Église. Si Dieu l'eût laissé vivre, il aurait entrepris, ainsi qu'il le disait, la réforme du clergé: son successeur n'avait garde de laisser périr une aussi sainte pensée.

A l'exemple d'Alexandre III, Léon veut désormais qu'on n'élève au sacerdoce que des hommes d'un âge mûr, de

(1) Au moment où Ulrich de Hutten s'emportait contre le clergé italien, il gagnait une maladie qui le conduisait lentement au tombeau, et qu'il enseignait à guérir dans son livre: *De guaiaci medicinâ et morbo gallico*.

(2) Cupientes quatenus nobis ex alto permittitur ea jam nimium invalentia mala corrigere ac pleraque in pristinam sacrorum canonum observantiam reducere. — Sessio nona, Bulla reformationis.

mœurs exemplaires, qui aient étudié longtemps sur les bancs de l'école (1).

Il défend qu'on agite, comme c'était la coutume à Florence, de vaines questions sur la nature de l'âme: l'âme est immortelle: il défend d'enseigner qu'il n'y a qu'une âme répandue dans le monde (2), ainsi qu'on le faisait dans quelques universités d'Italie; à chaque homme, quand il naît, Dieu donne une âme qui ne peut jamais périr (3). Cette science qu'il aime à glorifier et qu'on appelle la maîtresse des sciences, la théologie, a été trop négligée jusqu'à ce jour: il faut qu'elle refleurisse. Bannie soit cette philosophie platonicienne qui l'a séduit lui-même! Désormais qui voudra se livrer au ministère des autels devra connaître les Pères et les canons. Encore cette science, toute belle qu'elle est, ne lui suffirait-elle pas pour mériter d'entrer dans les ordres sacrés, si sa vie n'est exemplaire. Il faut qu'une fois dans le saint ministère, le prêtre vive dans la chasteté et la piété; il faut non-seulement qu'il s'abstienne de faire le mal, mais qu'on ne puisse le soupçonner de pouvoir le commettre; il faut qu'il soit comme une lampe allumée devant les hommes et qu'il honore Dieu par ses œuvres (4).

Voilà pour le prêtre; mais, s'il s'agit d'un dignitaire de l'Église, combien le pape est plus exigeant!

Il veut que la demeure du cardinal soit comme un port, un hospice ouvert à tous les gens de bien, à tous les hommes

(1) Ut ætas, morum gravitas ac litterarum scientia in personis promovendis, in episcopos ac abbates diligenter inquirantur. — Sessio nona, Bulla reformationis curiæ.

(2) Damnamus et reprobamus omnes asserentes animam unicam esse in cunctis hominibus. — Sessio octava.

(3) Cùm pro corporum quibus infunditur multitudine singulariter multiplicabilis et multiplicata sit. — Sessio octava.

(4) Ita sobriè, castè ac piè vivat, ut non solum a malo, sed ab omni etiam specie mali abstinens coram hominibus luceat, Deumque imprimis operibus honorificet. — Sessio nona, de Cardinalibus.